

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

05 JUL. 2022

ID : 056-215601626-20220629-DB20220604-DE



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 29 juin 2022

COMPTE DE GESTION 2021 : BUDGET PRINCIPAL

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Claudie LE BIHAN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Emmanuelle TROCADERO, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Pascaline ALNO à Armelle GEGOUSSE, Claude ORVOINE à Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Cédric ORVOËN à Patricia QUERO-RUEN, Martine LIEDOT à Jean-Guillaume GOURLAIN, Vagtang CROGUENNEC à Claudie LE BIHAN, Marie-Hélène HUCHET à Emmanuelle TROCADERO.

Secrétaire de séance : Brigitte LE LIBOUX

Présents : 27
Pouvoirs : 06

n°04

COMPTE DE GESTION 2021 : BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Patricia QUERO-RUEN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le compte de gestion du budget principal présenté par le trésorier principal de Lorient Collectivité ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 16 Juin 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2021 du budget principal arrêté aux montants suivants :

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	8 195 075,10 €
Recettes de l'exercice	7 925 529,95 €
Déficit	-269 545,15 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	19 082 981,71 €
Recettes de l'exercice	21 992 592,31 €
Excédent	2 909 610,60 €

Soit un excédent global clôturé de 2 640 065,45 €

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à la MAJORITE – 1 CONTRE (Loïc TONNERRE) - 4 ABSTENTIONS (Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES)



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire